

Pourquoi dois-je m'inscrire auprès de mon médecin de famille?

Votre médecin a adopté un nouveau programme appelé Médecine familiale Nouveau-Brunswick, qui exige que ses patients signent un formulaire indiquant qu'ils se sont inscrits officiellement auprès de lui comme médecin.

Le processus d'inscription auprès de votre médecin est expliqué sur le formulaire d'inscription du patient. Ce processus, y compris la signature d'un formulaire, est commun dans plusieurs provinces canadiennes, mais il est nouveau au Nouveau-Brunswick. En fait, des millions de Canadiens et Canadiennes ont signé un formulaire semblable pour s'inscrire auprès de leur médecin.



fmbnb.ca | mfmbnb.ca

Pourquoi dois-je signer un formulaire d'inscription de patient?

Votre médecin pourrait vouloir faire partie du programme pour plusieurs raisons différentes. Il veut notamment vous donner des soins plus rapidement, et au moyen de différentes méthodes, comme par téléphone, au lieu de vous voir en personne chaque fois.

Certains patients s'inquiètent de l'obligation de signer un formulaire qui les engage envers un médecin particulier. La plupart des patients au Nouveau-Brunswick qui ont l'option de s'inscrire auprès de leur médecin le font, mais d'autres, non.

Malheureusement, votre médecin ne peut pas offrir toute sa gamme de services – comme l'accès à d'autres membres de son équipe pour des soins après les heures normales de travail – aux patients qui ne se sont pas inscrits auprès de lui.

Qu'arrive-t-il si je ne suis pas sûr de vouloir m'inscrire?

Si vous ne savez pas très bien si vous voulez vous inscrire auprès de votre médecin, rien ne vous y oblige. Vous continuerez de recevoir les soins médicaux de votre médecin pendant un certain temps.

- Nous vous invitons à apporter ce formulaire à la maison et à en parler à votre famille et à vos amis.
- Pour en apprendre davantage sur ce programme et d'autres programmes semblables au Canada, visitez le site www.fmbnb.ca.

Vous n'avez pas besoin de prendre une décision immédiatement au sujet de vos soins. Vous pouvez demeurer indécis pendant trente jours quant à votre inscription auprès de votre médecin. Vous devrez ensuite prendre une décision. Si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à en parler à votre médecin, qui saura vous expliquer les avantages pour vous et ce que signifie la signature du formulaire pour votre relation.

J'ai réfléchi, j'ai parlé à mon médecin et je ne veux toujours pas m'inscrire auprès de lui pour mes soins.

Dans le cadre de ce programme, les patients qui ne veulent pas s'inscrire auprès de leur médecin pour leurs soins médicaux devront trouver un autre médecin de famille.

Si vous décidez de ne pas vous inscrire auprès de votre médecin de famille, vous pourrez continuer de le voir pendant une année complète. Votre médecin connaît la date de la fin de l'année et vous en informera. Pendant ce temps, nous vous encourageons activement à trouver un autre médecin de famille, car votre médecin ne pourra pas le faire à votre place.

Trouver un autre médecin

De nombreux médecins de famille au Nouveau-Brunswick ne font pas partie de ce nouveau programme, et nous vous invitons à voir l'un d'eux pour vos soins médicaux sans l'obligation de vous inscrire et de signer le formulaire d'inscription du patient.

Pour trouver dans votre région un médecin qui accepte des patients ou pour vous inscrire auprès d'un nouveau médecin de famille, veuillez visiter Accès Patient NB à l'adresse www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/sante.html ou composer le **811**.